



NOS ENGAGEMENTS

MIX BUFFET S'ENGAGE SUR LE BIEN-ÊTRE DES POULETS

Découvrez nos objectifs à horizon 2026

En 2020, nous nous sommes engagés à faire le maximum pour procéder à un approvisionnement en viande de poulets de chair 100% issus d'élevages respectant les critères établis par l'European Chicken Commitment (ECC).

L'évolution de cet engagement s'inscrit dans une dynamique collective, influencée par de nombreux facteurs à l'échelle européenne. Selon les contextes ou les événements qui jalonnent l'année, qu'ils soient sanitaires, économiques, logistiques ou réglementaires, certaines avancées peuvent connaître des rythmes différents. Dès lors, si l'ensemble des objectifs ne se déploie pas simultanément, ils conservent néanmoins une dynamique convergente, assurant leur réalisation progressive tout en respectant la spécificité des contraintes rencontrées. Nos équipes restent mobilisées pour progresser avec agilité et cohérence.





NOS AVANCÉES

État des lieux - Juillet 2025



Respect des réglementations de l'Union Européenne

100% 



**Densité d'élevage maximale de 30g/m2.
Un détassage maximum**



En progression

Le respect de ce critère implique l'augmentation sensible du nombre de poulaillers. Or, leur création prend plus de temps ces dernières années. Nous travaillons actuellement avec nos fournisseurs partenaires pour réduire jusqu'à une densité maximale de 38 kg/m2 pour 35% de notre part de viande de poulet, au lieu de 42 kg/m2. Selon la mise en place par la filière de nouveaux poulaillers, nous continuerons à réduire la densité au maximum.



**Races de poulet spécifiques à croissance lente
(voir liste indiqué dans l'ECC)**

0% 

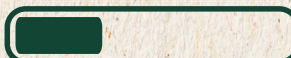


Lumière naturelle et intensité lumineuse suffisante (50 lux)

35% 



Perchoirs et substrats à picorer en quantité suffisante (au moins 2m de perchoirs utilisables et 2 substrats à picorer pour 100 oiseaux)

35% 

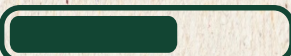


Qualité de l'air, respect de normes plus élevées que la directive européenne portant sur les poulets de chair (Annexe 2.3), indépendamment de la densité d'élevage

67% 



Aucune cage ou système multi-étages

67% 



NOS AVANCÉES

État des lieux - Juillet 2025



Abattage : étourdissement par atmosphère contrôlée ou électronarcose sans accrochage des poulets vivants

35%



Garantir le respect des exigences ci-dessus par une procédure d'audits indépendants et la publication d'un reporting annuel d'avancement

35%



Part de viande de poulet issue d'élevages en plein air ou doté de jardin d'hiver pour la France (au moins 20%)

0%



Du fait de la hausse critique des intrants (aliments, bâtiments, poussins avec l'ovosexage, rémunération des éleveurs,...) et de la situation sanitaire inédite (grippe aviaire), la mise en place des jardins d'hiver.